

Rapport de Comité national de suivi du dispositif « Plus de maîtres que de classe » - octobre 2015

Objectifs du dispositif

- Réduire les disparités de réussite scolaire et induire une évolution des pratiques enseignantes
- Garantir l'acquisition du « Lire, écrire, parler »
- Prise en charge de la difficulté des élèves dans la classe
- Privilégier l'aide aux élèves en difficulté au sein de la classe, sur le temps scolaire ordinaire
- Outil de prévention et de lutte contre la difficulté scolaire ; levier potentiel de modulation de la forme scolaire classique
- Regard nouveau sur les élèves grâce aux échanges avec le maître supplémentaire, au développement de compétences plurielles et à une posture bienveillante de respect mutuel entre deux enseignants qui officient dans le même espace

Recommandations

- Rendre le dispositif lisible comme **outil de prévention de la difficulté scolaire** et de lutte pour la réussite de tous
- Mettre à disposition des équipes pédagogiques les outils nécessaires au bon fonctionnement du dispositif (ressources pédagogiques, évaluation)
- Renforcer l'**accompagnement** et la **formation** (gestes professionnels, usage du numérique, organisation du travail en binôme...)

Déploiement

- Circulaire du 4 juin 2014 concernant l'éducation prioritaire : le dispositif à vocation à être développé **prioritairement en REP+** au cycle des apprentissages fondamentaux puis progressivement, dans toute l'EP.
- Ce moyen supplémentaire peut aussi **être attribué aux écoles hors EP**, repérées localement comme relevant de besoins similaires ;
- La priorité doit être donnée au cycle 2, l'accent étant mis sur le CP, CE1, pour l'attribution de moyens, tout en rappelant que la mise en œuvre de ce dispositif relève de la compétence de l'ensemble de l'équipe dans le cadre du PE qu'elle établit.

Evolution des pratiques

- **Co-intervention** : les interventions sont indépendantes ; les élèves d'une même classe sont répartis en groupe et les objets d'apprentissage peuvent être différents. Les deux enseignants peuvent travailler dans des espaces disjoints, avec des groupes d'élèves constitués selon des critères variables, en recherchant une certaine **homogénéité** (groupe de besoins) ou en privilégiant l'**hétérogénéité**, dont l'effectif réduit favorise les interactions. Accroissement des prises de parole de chaque élève, multiplication des feed-back immédiats adressés aux élèves (ils attendent beaucoup moins longtemps que l'enseignant valide leurs réponses ou leurs productions). « En classe entière, il y a toujours quelques élèves qu'on abandonne ; en demi-groupe, aucun ne passe à la trappe ».
- **Co-enseignement** : les deux professeurs enseignent dans un même espace et leur action porte sur le même objet didactique. Leurs interventions sont inter dépendantes. Lorsqu'ils scindent une classe en deux, ces enseignants préservent l'hétérogénéité et répartissent les élèves forts et faibles en deux groupes. Ils refusent de différencier les tâches proposées et déclarent intensifier l'aide apportée aux plus faibles. Ils valorisent les interactions entre élèves au sein des groupes ; « le dispositif ne doit pas faire oublier que le groupe est vecteur

d'apprentissage ». il ne suffit pas d'accroître l'aide proposée mais il faut savoir ajuster les tâches. Si tous acceptent de « **donner plus à ceux qui ont moins** », rares sont ceux qui acceptent l'une des conséquences « **donner moins à ceux qui ont plus** ». Tous les maîtres interrogés sont d'accord avec l'objectif de remédier aux difficultés rencontrées par les élèves « sans se substituer à l'aide spécialisée » mais comment obtenir une amélioration des résultats, si à force de travailler toujours en classe ou en groupes hétérogènes, ils ne risquent pas de passer à « côté » des élèves en difficultés ?

- **Co-présence** : sans l'intervention de l'un des deux qui observe les élèves et son collègue, afin de mieux intervenir ultérieurement dans les phases de bilan et de nouvelle préparation de l'enseignement.

Dans la majorité des cas, tous les élèves d'une même classe bénéficient de la présence du maître supplémentaire pour **travailler en groupe à effectifs réduits** (12 élèves en moyenne) durant 2 ou 3 séances chaque semaine. L'organisation pédagogique dominante est le demi-groupe en classe. Les enseignants sont unanimes pour affirmer que le travail à deux (ou plus) représente une **aide dans la gestion des groupes**, notamment lorsque ces derniers comportent des élèves turbulents, inattentifs ou perturbateurs. Tous soulignent l'**amélioration du climat de classe** (serein, calme, propice à l'étude), l'**accroissement de l'attention** et de l'**engagement** des élèves dans les tâches et des **interactions** entre enseignants et élèves.

Obstacles

- Manque d'accompagnement qui génère des conflits d'appropriation par les enseignants
- Conflits d'interprétation liés à des contextes locaux ou conflits d'intérêt
- Sentiment d'une surcharge de travail
- Le maître supplémentaire tient à être considéré comme un enseignant ordinaire
- Le dispositif pose la question collective à l'équipe de l'organisation du travail et des choix pédagogiques

Engagement pour une Ecole bienveillante, accueillante et performante

- Intégrer la **bienveillance** dans le SE français en valorisant le travail d'équipe
- Logique d'une **école inclusive**
- Respecter les temps et les modalités d'apprentissage de chacun
- Accueillir et apporter une attention particulière aux allophones nouvellement arrivés
- Co-éducation
- Renforcer l'**autonomie**, la **responsabilité**, la réflexivité et l'accompagnement des équipes
- Partager et diffuser les **pratiques innovantes** et favorisant le travail d'équipe
- Comprendre et prévenir les différents, favoriser les progrès des élèves, lutter contre la difficulté scolaire

Articulation avec d'autres dispositifs

- Distinction entre **intervention d'un maître supplémentaire** et mise en œuvre **d'une aide spécialisée** : le RASED agit sur « la difficulté persistante qui perturbe l'apprentissage scolaire d'un élève » et le dispositif « Plus de maîtres que de classe », qui « ne se substitue pas aux aides spécialisées qui gardent toute leur pertinence pour les élèves en grande difficulté ».
- L'action du maître supplémentaire ne se substitue pas aux autres dispositifs d'aide. Il apparaît souhaitable de proposer aux enseignants d'actualiser leurs connaissances sur l'apprentissage de la lecture/écriture, la numération et les situations problèmes. Il convient aussi d'associer dans ces formations les équipes d'écoles et les membres du RASED.